



New Brunswick
College of Pharmacists
Ordre des pharmaciens
du Nouveau-Brunswick

La création d'un cadre de fonctionnement qui favorise et soutient la sécurité des patients est le principal objectif de l'instauration des nouvelles Normes relatives à la préparation de produits non stériles en pharmacie qu'a publié l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie (ANORP).

Mise à jour sur la consultation des membres

Septembre - octobre 2018 L'Ordre a distribué un exemplaire du *Modèle de normes relatives à la préparation de produits non stériles en pharmacie* (les Normes) à tous ses membres au cours d'une consultation ouverte, réalisée entre le 20 septembre et le 20 octobre 2018.

La consultation des membres est une étape importante du processus d'adoption d'une nouvelle orientation qui affecte la pratique.

Janvier 2019 Le Groupe de travail sur la préparation de produits non stériles en pharmacie (GT) a examiné les quelques soumissions et commentaires reçus et a conclu qu'aucun fait probant n'était apparu pour soutenir la modification des Normes publiées l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie (ANORP).

La recommandation du groupe de travail a donc été unanime et a proposé que le conseil adopte les Normes telles qu'elles sont rédigées, au Nouveau-Brunswick.

Le GT se composait des membres suivants :

- Les techniciennes en pharmacie Judy Kennedy et Aimee Kohler
- Les pharmaciennes Katina Williams, Shelonie Cooley, Elaine Godin et Nathalie Losier-Mallet

Adoption des Normes

Février 2019 À sa réunion du 4 février 2019, le conseil a adopté le *Modèle de normes relatives à la préparation de produits non stériles en pharmacie* [[LIEN](#)] en tant que normes minimales pour la préparation magistrale de produits non stériles dans les pharmacies au Nouveau-Brunswick et pour les pharmaciens et les techniciens en pharmacie du Nouveau-Brunswick.

Le *Document d'orientation relatif à la préparation de produits non stériles en pharmacie* [[LIEN](#)], publié par l'ANORP conjointement avec les Normes, a été accepté par le conseil pour servir de ressource auprès des professionnels en pharmacie, au besoin.

Mise en œuvre

2019 - 2021 Le conseil a approuvé le 1^{er} juillet 2019 à titre de « Jour 1 » de la période de mise en œuvre, ce qui donne aux pharmacies où se pratique la préparation magistrale jusqu'à 24 mois à partir du « Jour 1 » pour atteindre l'entière conformité. Le GT a recommandé un échéancier et un plan de mise en œuvre qui ont également été acceptés par le conseil à sa réunion en février.

1. *Comment cela vous concerne-t-il?*

Les pharmacies où se pratique déjà la préparation magistrale de produits non stériles doivent suivre le plan de mise en œuvre des nouvelles Normes et atteindre l'entière conformité d'ici le 1^{er} juillet 2021.

Les nouvelles pharmacies ou celles qui n'offrent pas encore des services de préparation magistrale de produits non stériles doivent atteindre la conformité d'ici le 1^{er} juillet 2019.

Le GT a estimé que la préparation d'un autre document d'accompagnement à l'intention des membres faciliterait la mise en œuvre des Normes et recommandé d'ajouter les documents suivants au plan de mise en œuvre :

- **Document FAQ** – pour aborder certaines questions non inscrites dans les Normes ou le Document d'orientation ou qui manquent de précision.
- **Document d'accompagnement** – Adjoint aux Normes et au Document d'orientation, il sert d'avertissement aux membres. Le GT estimait que certains risques inhérents à la préparation en pharmacie n'étaient pas suffisamment abordés et voulait répondre aux préoccupations soulevées à cet égard pendant les consultations.

Le 1 juillet 2019

Entrée en vigueur - Modèle de normes relatives à la préparation de produits non stériles en pharmacie

Phase 1 – le 1 janvier 2020 : Analyse des lacunes

Phase 2 – le 1 juillet 2020 : Évaluation des risques, formation du personnel, politiques et procédures

Phase 3 – le 1 janvier 2021 : Assurance de la qualité

Le 1 juillet 2021 : Entière conformité

Visiter le site web de l'Ordre https://www.nbpharmacists.ca/site/practice-rqmts?language=fr_FR&language=en_CA **ou suivre les liens ci-dessous pour plus d'informations.**

Modèle de normes relatives à la préparation de produits non stériles en pharmacie [[LIEN](#)]

Document d'orientation relatif à la préparation de produits non stériles en pharmacie [[LIEN](#)]

Évaluation des connaissances et des techniques liées à la préparation en pharmacie [[LIEN](#)]

FAQ - Modèle de normes relatives à la préparation de produits non stériles en pharmacie [[LIEN](#)]

Mise en œuvre : Échéancier et liste de vérification - Modèle de normes relatives à la préparation de produits non stériles en pharmacie [[LIEN](#)]

L'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick

1224, ch. Mountain Rd., unit(é)8
Moncton, NB E1C 2T6 1-800-463-4434